

Hôtel de Région, le 30 mai 2008

## VIE ASSOCIATIVE

# Des Assises eurorégionales de la vie associative les 6 et 7 juin organisées par la Région

Les jeudi 6 et vendredi 7 juin, la Région Midi-Pyrénées organise en partenariat avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), pour la seconde fois des Assises régionales de la vie associative. Ces assises qui prendront cette année une dimension interrégionale et transfrontalière accueilleront les responsables associatifs des 4 territoires de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : Iles Baléares, Catalogne, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elles donneront lieu à des échanges d'expériences et permettront aussi de dresser un état des lieux du monde associatif dans l'espace eurorégional. Ces Assises seront également l'occasion de la signature d'un manifeste de coopération eurorégionale concernant la vie associative, ce qui augure une volonté partagée par les 4 régions de faire vivre les questions associatives au niveau européen. **Un point presse est organisé le vendredi 6 juin à 13h30 à l'Hôtel de Région – merci de confirmer votre présence par retour de mail ou au 05 61 33 56 31.**

5<sup>ème</sup> région la plus créatrice d'associations, Midi-Pyrénées compte plus d'1 million d'adhérents. Le tissu associatif produit 5% du PIB régional, principalement dans les secteurs de l'action sociale, de l'éducation et de l'insertion, du sport, de la culture et de la santé. En Midi-Pyrénées, ce sont 62 000 emplois équivalent temps plein, représentant 153 000 salariés, qui sont portés par des associations.

C'est pour encourager ce dynamisme que la Région Midi-Pyrénées a souhaité soutenir l'activité associative sur le territoire régional.

En 2005, une délégation « vie associative et citoyenneté » a été confiée par Martin MALVY, à Jean-Claude TRAVAL, vice-président. Les premières Assises régionales de la vie associative organisées en 2005 ont abouti à l'élaboration d'une charte d'engagements réciproques, signée la même année avec la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).

Depuis diverses mesures ont été prises en faveur des associations, notamment le dispositif « Emplois associatifs Midi-Pyrénées » permettant aux associations de faire face à leurs besoins en terme de personnel. En 3 ans, près de six cents emplois durables et qualifiés ont été créés dans la région avec l'appui de ce dispositif. Ces emplois étant mutualisés c'est-à-dire partagés entre plusieurs associations, c'est au final plus d'un millier de structures qui ont pu ainsi assurer leurs missions. L'objectif est de créer 1500 emplois associatifs d'ici à 2010 dans des conditions qui permettent leur pérennisation. Un dispositif d'accompagnement des employeurs renforce cet objectif, aux côtés de modules de formation proposés par le réseau de formation à distance Pyramide, aux bénévoles de Midi-Pyrénées.

### **Vendredi 6 juin 2008**

- 09h00 : **Réception des délégations et ateliers – Salle Riquet**
- 13h30 : **Point presse suivi d'un buffet déjeunatoire – salle Quercy**

### **Samedi 7 juin 2008**

- 10h00 : **Ouverture des 2<sup>e</sup> Assises eurorégionales de la vie associative – Hôtel de Région par Martin MALVY**